

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 11 décembre 2024 à 19 h 30

Étaient présents : Mesdames Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, Monsieur Joël DUCORROY, Mesdames Delphine PENOT, Murielle ROUAULT, Monsieur Olivier PROUST, Madame Christine DUBOIS, Monsieur Thierry GAUTIER, Madame Joëlle VILOING-THIERRY, Monsieur Denis RIFFAUD ;

Étaient excusées : Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Madame Murielle ROUAULT, Madame Céline TESSIER, Madame Séverine COSSET ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.
2. Présentation d'une DIA sur la ZAC de Parançaÿ, parcelle N° 82, section ZX d'une contenance de 20 a 8 ca.
3. Travaux sur bâtiments communaux : examens de devis
 - Installation d'un poêle à bois pour le logement 45 rue du Maréchal d'Aubeterre
 - Création d'une dalle sur le sol de la forge, 3 rte de Saint Félix
 - Reprise d'une partie de la couverture, 3 rte de Saint Félix
 - Reprise des linteaux des huisseries Est et Nord, 3 rte de Saint Félix
4. Budget :
 - Le point sur les finances communales en fin d'année 2024
 - Projection sur la section fonctionnement 2025
 - Projets d'investissement 2025
5. Informations, questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : une déclaration d'intention d'aliéner et l'examen des travaux en régie sur les vestiaires des ateliers municipaux. Le Conseil municipal unanime autorise ces ajouts. Le public s'installe.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.

Madame le Maire fait une lecture complète du procès-verbal de la réunion du 4 décembre. Le document est complété et corrigé par les élus en cours de séance. Après mise en forme des corrections, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 décembre (Monsieur GAUTIER s'abstient). Madame le Maire indique aux conseillers que la propriétaire de l'ancienne école de Parançaÿ est informée et est d'accord pour l'achat d'une partie du terrain communal pour la création d'un accès arrière à sa propriété. Le bornage sera à sa charge. Le conseil devra délibérer sur le prix de vente. Le terrain est estimé à 20 € le mètre carré (car non viabilisé).

2. Examen de deux déclarations d'intention d'aliéner.

Madame le Maire présente au Conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des biens pour lesquels, en raison de leurs situations au regard du Plan local d'Urbanisme et de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2024, le droit de préemption de la commune est applicable :

- à Parançaÿ, Section ZX, parcelle n° 82, d'une contenance de 20a 08ca. Cette parcelle située sur la zone d'activité, la Communauté de Commune devra s'attacher à vérifier que l'achat soit bien lié à une activité commerciale.

- à Grand Malveau, Section 368 B, parcelle n° 977, d'une contenance de 98ca. C'est un échange de terrain réalisé afin de rectifier la forme des propriétés concernées.

Pour ces biens, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

3. Examen des Travaux en régie 2024.

Pour l'année 2024, les travaux en régie ont constitué en la création du vestiaire des ateliers municipaux. Madame le Maire rappelle que ces travaux sont donc effectués par les agents communaux. Le budget global de ces travaux est estimé à 20 000 €.

Coût de l'achat des fournitures au 11/12/2024 : 4 170,50 €

Coût horaire de l'équipe technique, pour 105 heures de travaux : 1935,15 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces travaux en régie.

4. Travaux sur bâtiments communaux : examens de devis.

Madame le Maire présente plusieurs devis relatifs aux travaux en cours sur les différents bâtiments communaux. Voter les devis avant la fin de l'année permettra de pouvoir payer les entreprises concernées en 2025 sur le budget 2024 (Restes à Réaliser 2024), sans attendre le vote du budget 2025.

- Installation poêle à bois au 45 rue du Maréchal d'Aubeterre.

Un poêle à bois d'occasion a été acheté pour 250 € par le locataire actuel, en remplacement du poêle existant défectueux. Un ramoneur sollicité a refusé de réaliser le ramonage car le tubage fuit à plusieurs endroits et doit être complètement refait. La mairie, pour notamment des raisons de sécurité et d'assurance, a conservé à sa charge l'installation du tubage du conduit de cheminée. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise LD Plombier d'un montant de 3 273,47 € HT. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis qui sera réglé en section d'investissement.

- Création de la dalle de sol de la forge, 3 route de Saint Félix.

Le sol actuel du futur musée est en terre battue, il faut donc créer une dalle de béton. Madame le Maire présente un devis de l'entreprise NOUREAU Gendry, d'un montant de 15 860 € HT. Mme VILOING-THIERRY estime le tarif trop cher. Elle vient de faire réaliser pour elle-même ce type de travaux et a payé 3 000 € pour 40 m². Madame le Maire précise que la surface de la forge est de 100 m² et que les travaux comprennent la préparation du sol et la pose d'un polyane. Les conseillers souhaitent qu'un deuxième devis soit présenté.

- Toiture de l'arrière du bâtiment, 3 route de Saint-Félix.

Madame le Maire présente un devis pour la réfection de la toiture sur la partie basse arrière du bâtiment situé 3 route de Saint-Félix, partie recouverte de panneaux de fibrociment. Le devis émanant de la société NOUREAU Gendry, est d'un montant de 20 239,30 € HT. La surface de la toiture est de 106 m². Il y a une urgence d'intervention car cette partie est très dégradée. Les conseillers jugent le devis relativement élevé. Une comparaison est faite avec les travaux déjà réalisés sur d'autres bâtiments. Madame DUPEU indique qu'elle a contact d'une autre entreprise pour faire réaliser un autre devis. Madame le Maire rappelle que si aucune décision n'est prise lors de cette séance, les travaux attendront le vote du budget 2025, soit avril 2025. Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour éviter de bloquer ces travaux nécessaires, de valider le tarif de ce devis comme « fourchette haute » du montant des travaux à réaliser, charge Madame le Maire d'obtenir un devis comparatif et autorise Madame le Maire à signer le devis le moins disant, tenant compte du montant maximum délibéré.

5. Budget :

- Explication de la forte hausse de la taxe 2025 des ordures ménagères du syndicat Cyclad.

A la demande des conseillers municipaux, Madame le Maire fait lecture du document de présentation pour explication de la hausse de 30 % prévue pour 2025, de la taxe des ordures ménagères prélevée par Cyclad, sur la taxe foncière.

- Pour l'heure, les recettes de la taxe d'ordures ménagères supportent 60 % des dépenses du syndicat, la revente des matières 1^{ères} recyclées complète les 40 % restants.
- La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) due par Cyclad va augmenter en 2025. L'augmentation votée par l'Etat a fait évoluer la TGAP de 46,20 € la tonne en 2020 à 71,50 € la tonne prévue en 2025. La TGAP pour l'enfouissement des déchets est de 65 € la tonne.
- Le montant moyen régional 2024 de la taxe d'ordures ménagères est de 100 € par habitants, Cyclad est inférieur de 15 %.
- Les charges d'investissements de Cyclad : travaux à l'usine d'incinération de Paillé pour 30 millions d'euros, nouveau centre de tri départemental des emballages participation de 40 millions d'euros. Ces investissements sont réalisés pour moins subir la TGAP.

En conclusion, au vu de la hausse des taux des emprunts, l'augmentation de la TGAP, l'effondrement du cours de la revente des matières 1^{ères} recyclées, l'augmentation de la charge salariale (augmentation des taux de prélèvement patronaux, obligation de participation prévoyance, augmentation des indices salariaux), le syndicat doit trouver des recettes supplémentaires en augmentant la taxe des ordures ménagères. Cyclad propose de faire des réunions dans les villages désireux pour expliquer la forte augmentation de la taxe.

- Budget 2025 du Conseil Départemental.

Les recettes du Département sont constituées de fiscalité et de dotations de l'Etat. Elles fluctuent selon la consommation des ménages (vente des biens immobiliers, recettes de TVA) et les dotations de l'Etat, dotations stagnantes, non indexées sur l'inflation. Les dépenses augmentent, notamment du fait du versement des allocations sociales comme le RSA (Revenu de Solidarité Active) non compensé par l'Etat, ainsi que la charge salariale. Le Département n'arrive plus à faire ressortir de capacité d'autofinancement, ce qui diminue fortement sa capacité aux dépenses d'investissement. L'impact pour les communes est direct, le Département annonce une diminution de l'aide apportée aux collectivités. La baisse de l'aide est moindre pour les petites collectivités.

- Projection budget 2025

Madame le Maire présente l'évolution de l'endettement de la commune : celui-ci est divisé par 3 depuis le début du mandat. La commune est très peu endettée. Elle présente ensuite un état des dépenses par chapitres de fonctionnement. La prévision budgétaire 2024 a suffi. Il faudra projeter les évolutions de charges annoncées. Elle présente ensuite les opérations d'investissement. Les travaux d'investissements sont en cours, il reste de la capacité financière sur la plupart des opérations. La fiscalité perçue par la commune pour 2024 est de 536 340 €. Elle liste les projets d'investissement en cours ou envisagés et leurs besoins de financement en 2025 :

- Mise aux normes des derniers poteaux incendie : La loi devrait évoluer vers une augmentation de la distance maximum entre la défense incendie et les habitations, ces travaux ne seraient plus nécessaires.
- La rénovation de 2 logements rue du pressoir : 250 000 €.
- La toiture du local commercial occupé par « Aunis Informatique » : 50 000 €, un prêt pourrait être pris pour soutenir ces travaux.
- Bâtiment 3 route de Saint Félix, création d'un local pour le café associatif et le musée dans l'ancienne forge : 51 000 €.
- Salle polyvalente, correction de l'acoustique : 51 000 €
- Travaux intérieurs à la mairie (infiltration d'eau, reprise du réseau informatique) : 30 000 €
- Les sanitaires de la salle des associations sont à mettre aux normes accessibilité handicap
- Création du vestiaire de ateliers municipaux : 8 000 €
- Interventions sur les lavoirs et murs du cimetière : 6 000 €
- Vestiaire du foot : 20 000 €. Une subvention « l'héritage des JO » pourra être sollicité pour ces travaux. Madame le Maire précise qu'après l'enquête réalisée auprès des enfants scolarisés sur la commune, 22 d'entre eux feraient du foot si cette activité était proposée sur la commune.
- Reprise des sépultures abandonnées au cimetière de Saint-Martin-de-la-Coudre 20 000 €. L'entreprise chargée des travaux aurait dû intervenir en décembre. La pluie reporte les travaux.
- Reprise des infiltrations, notamment dans les contreforts, des églises. Madame le Maire rappelle que l'église du bourg de Bernay est classée. Le recours à un architecte est obligatoire.
- Signalétique chemins pierre et eau
- Création d'une zone de biodiversité à Parançay, la Bournigale, « mares de la fontaine de Boine » : 35 000 €
- Voirie 2025 : 80 000 €. La voirie est en partie subventionnable par le Département.

Ces investissements sont suspendus à la réalité des recettes financières attendues (moins de retour de TVA, augmentation des charges patronales et salariales, le maintien des attributions de subventions). Monsieur RIFFAUD remarque que la commune pourrait un peu augmenter le loyer d'Aunis Informatique après l'amélioration de la toiture. Pour ces travaux, les conseillers sont d'accord avec le principe de prendre un prêt. Les conseillers municipaux ne suggèrent pas d'autre projet d'investissement.

6. Informations, questions diverses :

- Madame VILOING-THIERRY rapporte le grand mécontentement exprimé par plusieurs familles sur le manque de décorations de Noël. Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté pour que les décorations lumineuses ne soient installées que 15 jours, pour des raisons d'économie. Cette année, le Maire a déjà demandé aux agents communaux d'installer les

décorations 3 semaines, soit de mi-décembre à la fin de la première semaine de janvier. Madame VILOING-THIERRY regrette l'absence de décors de Noël. Madame PENOT rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, la commune était décorée avec des branches de sapin et de faux cadeaux réalisés par des bénévoles. Un traineau en bois existe et mais il doit être « retapé ». Madame le Maire remarque que les maisons ne sont pas non plus beaucoup illuminées.

- Problème d'éclairage public au village de Malveau La panne a été déclarée par la mairie auprès du Syndicat Départemental d'Electrification dès le 29 novembre, la réparation n'est pas complète. Madame DUPEU rappellera en urgence.
- Atelier de Noël de la bibliothèque : une vingtaine d'enfants et autant d'adultes ont participé.
- Madame TESSIER, conseillère municipale, sollicite une subvention pour une intervention humanitaire au Bénin. La demande sera étudiée pour le vote du budget
- Vœux du Maire 2025 : Ils se tiendront le samedi 11 ou vendredi 17 janvier à partir de 19h00, selon la disponibilité de la salle polyvalente.

Fin de séance à 22 heures 10

Prochaine séance le mardi 28 janvier 2025

